



ÉCOLE PRIMAIRE LES BOIS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONGÉ SANS JUSTIFICATION

Art. 92a de l'ordonnance scolaire (OS, RCJU 410.111) :

¹ Chaque élève peut bénéficier de huit jours de congé sans justification par cycle, dans les limites suivantes :

- a) aucun jour ne peut être pris durant la première semaine de l'année scolaire ;
- b) en cas de cumul, la durée de celui-ci ne peut pas dépasser cinq jours de classe consécutifs ;
- c) dès qu'un jour de classe est concerné, même partiellement, par un congé sans justification, il compte comme un jour complet de congé.

² En principe, les congés sont annoncés à la direction au plus tard dix jours avant la période concernée.

³ Le représentant légal et les élèves pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées.

1. IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom et prénom de l'élève : _____

Classe de : _____ Degré scolaire : _____

Nom et prénom des parents ou du tuteur légal : _____

2. PÉRIODE DE CONGÉ SOUHAITÉE

Date de début : ____ / ____ / ____ Date de fin : ____ / ____ / ____

Nombre total de jours d'absence : _____ jours

Date et signature de l'autorité parentale ou du tuteur légal : _____

A REMPLIR PAR LA DIRECTION SEULEMENT :

Date de réception : ____ / ____ / ____ Nombre de jours déjà accordés : _____

Décision : ☐ Accordé

☐ Refusé **Motif :** _____

Date et signature de la Direction : _____

En cas d'accord, les leçons sont considérées comme justifiées.